

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 13 avril 2012
(convocation du 2 avril 2012)

Aujourd'hui Vendredi Treize Avril Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARCH Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel jusqu'à 10h
Mme. FAYET Véronique à Mme. SAINT-ORICE Nicole à partir de 10h30
Mme. ISTE Michèle à M. GUICHARD Max
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11h
Mme. BREZILLON Anne à Mme. CHAVIGNER Michèle
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. GELLE Thierry
M. DELAUX Stéphan à M. GAÜZERE Jean-Marc
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
Mme. DESSERTINE Laurence à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10h45
Mme. DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques
M. EGRON Jean-François à Mme. LACUEY Conchita
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
Mme. FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean

M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime
M. JOANDET Franck à M. CHAUSSET Gérard
M. LOTHAIER Pierre à M. SIBE Maxime
M. MANGON Jacques à M. ROBERT Fabien
M. MILLET Thierry à M. QUERON Robert
M. MOGA Alain à M. GARNIER Jean-Paul jusqu'à 10h55
Mme. PARCELIER Muriel à M. FAVROUL Jean-Pierre
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. QUANCARD Denis à M. BOBET Patrick
M. RAYNAL Franck à M. SOLARI Joël
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 10h45
Mme. WALRYCK Anne à M. DUPOUY Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés Publics - Mérignac - Aménagement de l'avenue de la Somme, de
l'avenue de Matosinhos, de l'avenue JF. Kennedy et du chemin Pouchon -
Augmentation du montant et prolongation du délai d'exécution - Avenant n°1**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Contexte de l'avenant :

En cours d'exécution des travaux, une modification importante du phasage due à une circonstance extérieure à la CUB, ainsi que des aménagements sur les plans d'exécution, des contraintes de circulation, et des sollicitations des riverains ont rendus nécessaires des évolutions des quantités figurant au détail estimatif et des travaux supplémentaires.

Cet ensemble ayant pour effet de :

- porter le montant du marché de 2 132 208,60 € HT à 2 237 532,52 € HT (+ 4,94 %),
- prolonger le délai d'exécution de 9 mois à 12 mois et 28 jours.

Motivation de l'avenant :

Concernant la prolongation des délais

Par ordre de service n° 2011.20 du 10 mars 2011, le démarrage des travaux a été fixé au 21 mars 2011 pour une durée contractuelle de 9 mois.

Initialement, les prestations d'éclairage public devaient être assurées par la commune. Par la suite, cette dernière a demandé à la CUB d'assurer les travaux. La convention n°2011-0409 approuvée par le Conseil du 24 juin 2011, ayant pour objet d'approuver les modalités techniques et financières de la réalisation de ces nouveaux ouvrages d'éclairage public a été signée en juin 2011.

La non concomitance des travaux d'éclairage avec les travaux de voirie nous a contraint à modifier le phasage de ces derniers pour éviter l'interruption du chantier alors que des engagements étaient pris avec la société SEGECE pour achever les travaux sur l'avenue de la Somme pour les fêtes de fin d'année.

Cette modification a eu des incidences importantes sur la signalisation (verticale et horizontale) ainsi que sur le jalonnement en place.

La modification du phasage a également eu pour conséquence un ralentissement des travaux avec l'élaboration d'un nouveau dossier d'exploitation et une augmentation du délai contractuel.

Cette modification du phasage a également un impact sur les prestations et le montant du marché (v. ci-dessous concernant les prestations supplémentaires).

Il convient de noter que la prolongation du délai d'exécution est également due ;

- aux prestations supplémentaires (v. ci-dessous),
- et aux intempéries, prises en compte à la date du 17 février 2012.

Il est donc proposé de prolonger par voie d'avenant le délai d'exécution de 9 mois à 12 mois et 28 jours (planning actualisé et validé par la maîtrise d'œuvre).

Concernant l'augmentation du montant du marché

Le projet d'avenant a pour objet de modifier certaines quantités, qui se traduit par une moins-value, et d'ajouter des prestations supplémentaires (prix nouveaux), qui se traduisent par une augmentation du montant du marché initial.

- les évolutions de certaines quantités :

Des adaptations sont nécessaires pour répondre aux aménagements sur les plans d'exécution, aux contraintes de circulation, aux sollicitations des riverains représentant pour l'essentiel des commerces de grande distribution. Il est proposé de procéder à des travaux avec des reprises de voirie, et une mise aux normes en conservant le profil existant.

Ces adaptations ont entraîné des augmentations et des diminutions de diverses quantités prévues au marché, qui se soldent globalement par une économie de 109 147,67 € HT sur le marché initial (v. annexe n°1 au présent rapport).

- la création de prestations supplémentaires (prix nouveaux) :

La création de prestations supplémentaires (prix nouveaux) est nécessaire pour adapter l'intervention de l'entreprise aux modifications du phasage évoquées ci-avant, et répondre aux demandes spécifiques de ce chantier.

Ces prix nouveaux, négociés par le maître d'œuvre et l'entreprise, sont présentés en annexe n°2 au présent rapport.

Le tableau ci-dessous fait état de l'incidence financière de ces prix nouveaux.

0,72	Entretien de séparateurs K 16	ft	9,00	5 934,80	53 413,20
0,73	Peinture directionnelle	ft	1,00	15 640,00	15 640,00
0,74	Location, pose, dépose et maintenance de panneaux type KD42	u	12,00	421,09	5 053,08
0,75	Location, pose, dépose et maintenance de panneaux de déviation	u	22,00	319,09	7 019,98
0,76	Fourniture, pose, et dépose de balisette	u	299,00	43,87	13 117,13
0,77	Fourniture et pose de tuyau assainissement Ø300 fonte	m	75,00	220,00	16 500,00
0,78	Fourniture et mise en place de terre-pierre	m ³	640,00	57,30	36 672,00
0,79	Fourniture et pose d'une câblette cuivre section 25mm ²	m	1 272,00	6,50	8268,00
0,80	Abattage d'arbres	u	26,00	491,00	12 766,00
0,81	Fourniture et mise en œuvre d'un enduit bitumineux	m ²	307,00	6,40	1 964,80
0,82	Tête de pont béton	u	1,00	950,00	950,00
0,83	Confection d'un mur en parpaing creux	m ²	20	172,87	3 457,40
0,84	Location -installation base vie	ft	2,00	850,00	1 700,00
0,85	Location de signalisation de police réglementaire	ft	2,00	3 300,00	6 600,00
0,86	Entretien de signalisation de police réglementaire	ft	2,00	2 000,00	4 000,00
0,87	Modification de phasage de travaux	ft	2,00	13 675,00	27 350,00
	TOTAL HT				214 471,59

Incidence financière de l'avenant :

Le montant de l'avenant s'élève à 105 323,92 € HT.

	Montant en € HT
Evolution des quantités	- 109 147,67
Travaux supplémentaires	214 471,59
Montant de l'avenant	105 323,92

Le nouveau détail estimatif est joint en annexe n° 3 au présent rapport.

Le montant global du marché initial est ainsi porté de 2 132 208,60 € HT à 2 237 532,52 € HT, soit 2 676 088,90 € TTC (+ 4,94 %).

Synthèse :

Le financement de ces prestations est à imputer au budget Principal de l'exercice en cours, Chapitre 23 , Article 2315 , Fonction 8220, Clé Imputation KD00000072, CRB KD00, Programme VA1Y .

En application des articles L 2121.12 et 2121.13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet d'avenant est consultable pour les Conseillers communautaires à l'immeuble Le Guyenne à la Direction de la commande publique - 6ème étage.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code des marchés publics, et notamment son article 20,
VU la délibération n°2009/0204 en date du 10 avril 20 09,
VU le projet d'avenant mis à disposition des élus communautaires en application des articles L 2121-12 et L 2121-13 du CGCT,
VU le marché n°11109U,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QU'il convient d'autoriser la signature de l'avenant n°1 au marché n°11109U afin de prendre en compte les prestations supplémentaires réalisées par le titulaire,

DECIDE

Article 1 :

Le projet d'avenant n°1 au marché n°11109U mis à di sposition des élus est approuvé.

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant n°1 au marché de travaux d'aménagement de l'avenue de la Somme, de l'avenue de Matosinhos, de l'avenue JF. Kennedy et du chemin Pouchon à Mérignac n°11109U, passé avec la société MOTER S.A.S., ayant pour objet de porter le montant du marché de 2 132 208,60 € HT à 2 237 532,52 € HT, et de prolonger le délai d'exécution de 9 mois à 12 mois et 28 jours.

Article 3 :

La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget Principal de l'exercice en cours, Chapitre 23 , Article 2315 , Fonction 8220, Clé Imputation KD00000072, CRB KD00, Programme VA1Y .

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 avril 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
30 AVRIL 2012

PUBLIÉ LE : 30 AVRIL 2012

M. ALAIN DAVID